MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Demande de permis de VENTE DE GARAGE

Coût du permis : GRATUIT

Note : Il vous est permis d'installer une enseigne annonçant la vente de garage, pourvu :
- que cette enseigne soit installée sur le terrain où la vente doit avoir lieu
- que sa superficie d'affichage n'excède pas un demi (0,5) m^2/(5 pi^2)
- qu'elle soit installée au plus tôt quatre (4) jours avant le début de la vente de garage et qu'elle soit enlevée à la fin de la vente de garage.

Date de la demande :	

Identification du requérant NOTE : Le requérant doit être propriétaire ou doit fournir une procuration écrite du ou des propriétaires.	
Nom :	Tél. résidence :
Adresse:	Tél. bur. : Ext. :
Ville :	Tél. Cell. :
Province :	Courriel :
Code postal :	
Emplacement de la vente :	

☐ **1) Date de début : _____ Date de fin : _____**

Je soussigné, _____ atteste que les informations mentionnées sont en
(Lettres majuscules)
tous points exactes et que le permis est émis sur la foi de ces informations.

De plus, je m'engage à me conformer aux dispositions de la réglementation d'urbanisme en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signature du requérant : _____

Date : _____

Municipalité de La Minerve : 6, rue Mailloux, La Minerve (Québec) J0T 1S0
Téléphone : 819 681-3380, poste 5506 • Télécopieur : 819 274-2031
Courriel : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca